



ACCORD D'UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 013076 25 00057

dossier déposé le 09/07/2025 et complété le 26/08/2025

de**demeurant**

sur un terrain sis 1521, Avenue des Vergers,
MAS D'ANDIOL
13750 Plan-d'Orgon

cadastré AO445

SURFACE DE PLANCHER**existante : 0 m²****créée : 13.50 m²**

DESTINATION : Création d'une installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques sur un parking commercial.

Un Poste HT de 13,5 m2

L'IRVE est ouverte à tout public.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLAN-D'ORGON

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le décret n°2016-6 du 05 janvier 2016,
Vu la zone de prévention du risque sismique 3 d'aléa modéré,
Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation Basse Vallée Durance approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 2016,
Vu la délibération N° 36/2018 du Conseil Municipal du 23 avril 2018 approuvant Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° 55/2021 du Conseil Municipal du 29 novembre 2021 approuvant la modification n° 1 du PLU,
Vu la Directive de Protection et de Mise en valeur des Paysages des Alpilles approuvée par décret n° 2007-21 du 4 janvier 2007 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2007,
Vu la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches du Rhône approuvée par décret n° 2007-779 du 10 mai 2007,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 58/2011 en date du 24 novembre 2011, instaurant la taxe d'aménagement,
Vu la délibération n° 107/2014 en date du 28 Octobre 2014 et la délibération n° 72/2015 en date du 18 Novembre 2015 et la délibération du n° 51/2019 en date du 28 octobre 2019 du Conseil Municipal, revalorisant la Taxe d'Aménagement, sur certains secteurs de la commune.

Vu la situation du terrain en zone UE du PLU,
Vu la situation du terrain en zone inondable PPRI Durance,
Vu la demande de déclaration préalable susvisée affichée en mairie à compter du 11/07/2025,
Vu les pièces complémentaires reçues en mairie le 26/08/2025,

Vu l'avis favorable du Service Pluvial Ruissellement de Terre de Provence en date du 14/08/2025,
Vu l'avis favorable d'ENEDIS en date du 10/09/2025,
Vu l'avis favorable du service Travaux de Terre de Provence Agglomération en date du en date du 11/09/2025,
Vu l'avis réputé favorable du SDIS service sécurité,